

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 5 février 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi 5 février 2024 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

Est absent :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024;
4. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2024;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des comités :
- 7. Administration et finances :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024;
 - 7.2 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2024 - 12 au 16 février;
 - 7.3 Proclamation de la journée nationale de la santé mentale positive le 13 mars 2024;
 - 7.4 Résolution blocus forestier au km 59;
 - 7.5 Adoption du budget 2024 de l'office d'habitation Jeannois;
 - 7.6 Office d'habitation Jeannois – Subvention d'opération – Exercice financier 2024;
 - 7.7 Octroi d'un mandat arpenteur-géomètre Girard Tremblay Gilbert – Projet de lotissement du prolongement de la 2^e Rue Nord et de terrains résidentiels;
 - 7.8 Octroi d'un mandat arpenteur-géomètre Girard Tremblay Gilbert – Projet de lotissement des terrains de la rue des Pivoines;
 - 7.9 Octroi d'un mandat arpenteur-géomètre Girard Tremblay Gilbert – Fusion des lots 3 128 514 et 3 128 546;
 - 7.10 Autorisation de signature convention de réalisation et d'exploitation – Programme d'habitation abordable Québec;
 - 7.11 Reconstitution de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux – Élection 2025;

7.12 Autorisation à M. Marc-Alexandre Dufour à vendre le terrain no 38 phase 1 du secteur de la Baie-Moreau, lot 6 312 833 à M. Richard Villeneuve;

7.13 Motion de sympathie à la famille de Mme Lucienne Bouchard, décédée le 19 janvier 2024.

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire :

8.1 Résolution d'appui et dépôt de la demande d'autorisation pour la sablière du lot 3 126 585 dans le rang 7 Est;

8.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 2024-515 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 51-R à même une partie de la zone 41-A, de créer la zone 123-R à même une partie de la zone 100-I et d'ajouter l'exploitation de carrière comme usage autorisé à la grille des spécifications de la zone 23-F;

9. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :

9.1 Demande de subvention au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Chemin à double vocation;

10. Ressources humaines :

10.1 Nomination de Mme Camille-Audrée Tremblay à titre de directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire;

11. Aide financière et appuis aux organismes :

11.1 Octroi de subvention à divers organismes;

11.2 Prêt de locaux – La Croix-Rouge canadienne;

12. Rapport du maire :

13. Affaires nouvelles :

13.1

13.2

13.3

14. Période de questions des citoyens;

15. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2024-015

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JANVIER 2024

R. 2024-016

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024 soit approuvée.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JANVIER 2024

R. 2024-017

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024 soit adopté.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 9 janvier 2024 de Mme Nathalie Garant, adjointe à la direction du camp Patmos une correspondance nous informant que M. Normand Leroux est le nouveau directeur général du camp Patmos.

6. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2024

R. 2024-018

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024 au montant de 613 552.23\$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024 au montant de 6 274.24\$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 613 552.23\$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-018.

Signé, ce 5 février 2024.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.2 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024 - 12 AU 16 FÉVRIER

R. 2024-019

CONSIDÉRANT que les décideurs et élus du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** ont placé, depuis 1996, la prévention de l’abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d’autres enjeux, dont l’image régionale, le bilan migratoire et, plus que jamais, la relève et la qualification de la main-d’œuvre, la lutte à la pauvreté et la santé publique;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, impacts étant par ailleurs estimés à plus de 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore **10,0 %** de ses jeunes qui ont décroché avant d’avoir obtenu un diplôme d’études secondaires en 2019-2020 (**12,7 %** pour les garçons et **7,5 %** pour les filles);

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus.

Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu’un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu’un diplômé;
- A deux fois plus de risques de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;
-

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société, sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu’il est moins onéreux d’agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d’économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves accusent un retard scolaire, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d’entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont fragilisés;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n’est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, depuis la petite enfance jusqu’à l’obtention, par le jeune, d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT que le CRÉPAS organise, du 12 au 16 février 2024, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 17^e édition des

Journées de la persévérance scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean sous le thème et que celles-ci se veulent un temps fort dans l’année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d’activités dans les différentes communautés du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

De déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D’appuyer le Conseil régional de prévention de l’abandon scolaire (CRÉPAS) et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage — dont les acteurs des milieux de l’éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires — afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une région qui valorise l’éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;

D’encourager et de générer des gestes d’encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer leur parcours scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l’attention de madame Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications et responsable des JPS pour la région du SLSJ, soit PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE à crepas@cegepjonquiere.ca ou par la POSTE à l’adresse suivante :

CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION DE L’ABANDON
SCOLAIRE (CRÉPAS)
Pavillon Manicouagan, 7^e étage
2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec) G7X 7W2

Adoptée

7.3 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2024

R. 2024-020

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu-es de l’Assemblée nationale se sont prononcés à l’unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S’ACCEPTER, c’est être soi-même ensemble »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

De proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et les citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Adoptée

7.4 RÉSOLUTION BLOCUS FORESTIER AU KM 59

R. 2024-021

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs mois, des individus ont mis en place un blocus forestier au kilomètre 59 du chemin Domtar;

CONSIDÉRANT que le chemin Domtar est situé en territoire public québécois;

CONSIDÉRANT que le chemin Domtar est un axe d'accès névralgique au territoire forestier régional et à ses ressources;

CONSIDÉRANT que le blocus du chemin Domtar met en péril l'économie de nos communautés forestières en empêchant le transport de bois, cause des dommages à nos infrastructures collectives et compromet la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la circulation;

CONSIDÉRANT qu'à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. demande au Premier ministre, à la Ministre des Ressources naturelles et des Forêts et au Ministre de la Sécurité publique de prendre des actions immédiates pour lever le blocus du km 59 du chemin Domtar et s'assurer qu'une telle situation ne se reproduise pas sur le territoire public québécois.

Adoptée

7.5 ADOPTION DU BUDGET 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS

R. 2024-022

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury d'accepter les prévisions budgétaires 2024, adoptées par le Conseil d'administration de l'Office d'Habitation Jeannois, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 89 692 \$ et des dépenses de 160 351 \$ le tout pour un déficit anticipé de 70 659 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

Budget réel :

Total des revenus:	89 692 \$
Total des dépenses :	160 351 \$
Total du déficit avant contribution :	(70 659) \$
Contribution SHQ :	63 593 \$
Contribution municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur	7 066 \$
Programme supplément au loyer	458 \$

Adoptée

7.6 OFFICE D'HABITATION JEANNOIS – SUBVENTION D'OPÉRATION – EXERCICE FINANCIER 2024

R. 2024-023

ATTENDU le dépôt des États financiers 2024 de l'Office d'habitation Jeannois

ATTENDU qu'il est le devoir de la municipalité d'octroyer périodiquement une subvention à l'Office d'habitation Jeannois pour combler leur déficit;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver les versements de la subvention de l'office d'habitation Jeannois, soient :

Avril 2024	2 508 \$
Juillet 2024	2 508 \$
Octobre 2024	2 508 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-023.

Signé, ce 5 février 2024.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.7 OCTROI D'UN MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE GIRARD TREMBLAY GILBERT – PROJET DE LOTISSEMENT DU PROLONGEMENT DE LA 2^E RUE NORD ET DE TERRAINS RÉSIDENTIELS

R. 2024-024

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal octroi un mandat à la firme d'arpenteur-géomètre Girard Tremblay Gilbert pour le projet de lotissement du prolongement de la 2^e Rue Nord et de terrains résidentiels pour un montant de 3 705 \$ plus les taxes applicables selon l'offre de service du 5 février 2024.

Adoptée

7.8 OCTROI D'UN MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE GIRARD TREMBLAY GILBERT – PROJET DE LOTISSEMENT DES TERRAINS DE LA RUE DES PIVOINES

R. 2024-025

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal octroi un mandat à la firme d'arpenteur-géomètre Girard Tremblay Gilbert pour le projet de lotissement des terrains de la rue des Pivoines pour un montant de 3 570 \$ plus les taxes applicables selon l'offre de service du 5 février 2024.

Adoptée

7.9 OCTROI D'UN MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE GIRARD TREMBLAY GILBERT – FUSION DES LOTS 3 128 514 ET 3 128 546

R. 2024-026

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal octroi un mandat à la firme Girard Tremblay Gilbert pour la fusion des lots 3 128 514 et 3 128 546 pour un montant de 1 440 \$ plus les taxes applicables selon l'offre de service du 5 février 2024.

Adoptée

7.10 AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE RÉALISATION ET D'EXPLOITATION – PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC

R. 2024-027

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général à signer la convention de réalisation et d'exploitation auprès de la société d'habitation du Québec et que la municipalité appui le projet de construction de logement abordable par l'entreprise Construction innovation Jonat et confirme son engagement à respecter sa contribution municipale à un minimum de 40 % de la subvention de base de la société.

Adoptée

7.11 RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX – ÉLECTION 2025

R. 2024-028

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

ATTENDU que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, L. E-2.2);

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU que la commission de représentation électorale transmettra à la municipalité de l'Ascension de N.-S. une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. demande à la Commission de représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée

7.12 AUTORISATION À M. MARC-ALEXANDRE DUFOUR À VENDRE LE TERRAIN NO 38 PHASE 1 DU SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU, LOT 6 312 833 À M. RICHARD VILLENEUVE

R. 2024-029

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal autorise M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à intervenir à l'acte notarié pour la vente de terrain à M. Richard Villeneuve.

Adoptée

7.13 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE MME LUCIENNE BOUCHARD, DÉCÉDÉE LE 19 JANVIER 2024

R. 2024-030

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal vote une motion de sympathie à la famille de Mme Lucienne Bouchard suite à son décès survenue le 19 janvier 2024.

Adoptée

8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 RÉOLUTION D'APPUI ET DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA SABLIERE DU LOT 3 126 585 DANS LE RANG 7 EST

R. 2024-031

ATTENDU qu'une demande d'autorisation pour le renouvellement de l'exploitation d'une sablière a été déposée par la municipalité;

ATTENDU que la demande porte sur le lot 3 126 585;

ATTENDU que le lot est situé dans la zone agricole permanente au sens de la LPTAAQ;

ATTENDU que le sol est de classe 4 (basse fertilité) se compose de matière ayant des facteurs limitatifs assez élevés pour le cultiver;

ATTENDU qu'il s'agit d'un renouvellement d'autorisation pour des activités d'extraction du sable sur ce lot en lien avec la décision 417 368 de la CPTAQ;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU que la demande respecte le plan d'urbanisme de la municipalité.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil appui la demande d'autorisation pour le renouvellement de l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 126 585.

Adoptée

8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-515 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2005-304 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE DE CRÉER LA ZONE 51-R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 41-A, DE CRÉER LA ZONE 123-R À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 100-I ET D'AJOUTER L'EXPLOITATION DE CARRIÈRE COMME USAGE AUTORISÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE 23-F

Monsieur le conseiller Michel Harvey donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2024-515 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 51-R à même une partie de la zone 41-A, de créer la zone 123-R à même une partie de la zone 100-I et d'ajouter l'exploitation de carrière comme usage autorisé à la grille des spécifications de la zone 23-F.

Monsieur le conseiller Michel Harvey dépose et présente le projet de règlement no 2024-515 modifiant le règlement de zonage numéro 2005-304 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 51-R à même une partie de la zone 41-A, de créer la zone 123-R à même une partie de la zone 100-I et d'ajouter l'exploitation de carrière comme usage autorisé à la grille des spécifications de la zone 23-F

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public mardi 6 février 2024.

9 TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACE VERTS :

9.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – CHEMIN À DOUBLE VOCATION

R. 2024-032

Demande de subvention au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d’aide à la voirie locale – volet double vocation.

ATTENDU que la demande d’aide supplémentaire pour l’entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères concernant l’aide supplémentaire pour l’entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de l’Ascension de N.-S., l’information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d’un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d’une demande de compensation portant sur une route qui n’a pas fait l’objet de demandes préalablement;

ATTENDU que l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l’année en cours;

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMION CHARGÉS/AN
Route de l’Église	6	Copeaux de bois	+ ou - 24 000
Route de l’Église	6	Billes de bois	+ ou - 7 500
Route de l’Église	6	Bois d’œuvre	+ ou - 5 000
Route de l’Église	6	Granites	+ ou - 300
Route de l’Église	6	Tourbes	+ ou - 400

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

Que la municipalité de L’Ascension de N.-S. demande au ministère des Transports, une compensation pour l’entretien du chemin à double vocation susmentionnés et ce, sur une longueur totale de 6 km.

Adoptée

10. RESSOURCES HUMAINES :

10.1 NOMINATION DE MME CAMILLE-AUDRÉE TREMBLAY À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R. 2024-033

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal procède à la nomination de Mme Camille Audrée Tremblay à titre de directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, et ce, selon le contrat de travail.

Adoptée

11. AIDE FINANCIÈRE ET APPUIS AUX ORGANISMES :

11.1 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2024-034

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois ;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles ;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention à l'organisme suivant :

Ramothon du 17 février 2024 (Sclérose en plaque)	250.00 \$
---	-----------

Corporation de développement de L'Ascension de N.-S.	835.23 \$
---	-----------

Village sur glace – Évasion Péribonka	1 000 \$
---------------------------------------	----------

Adoptée

Notez bien : Messieurs Michel Harvey et Keven Renaud se retire du vote ayant des intérêts dans la corporation de développement et le village sur glace.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2024-034.

Signé, ce 5 février 2024.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

11.2 PRÊT DE LOCAUX – LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

R. 2024-035

Monsieur le conseiller Keven Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil municipal autorise le prêt de locaux dans notre municipalité à la Croix-Rouge canadienne pour de la formation.

Adoptée

12. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune question n'a été envoyée de la part des citoyens.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2024-036

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 21 h 10

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier